



Livret d'accueil

CISELL

Droit de Visite

Place de l'Europe
09300 LAVELANET

☎ : 05.61.01.03.01

💻 : cisell@apajh09.asso.fr

LE MOT DE BIENVENUE

Bonjour et bienvenue,

Vous intégrez aujourd'hui le service d'Appui Technique au Placement Familial de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) du CISELL, structure de l'APAJH 09 à Lavelanet.

Il est important que votre venue dans l'établissement se déroule du mieux possible afin de la mettre à profit maintenant et pour votre avenir et celui de votre/vos enfant(s).

Ce livret vous présente le service, la structure et l'association ainsi que les bases de notre organisation et fonctionnement.

Avec ce livret, il vous sera remis, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et devoirs des personnes accueillies.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des questions sur l'ensemble de ces documents.

Nous nous appliquerons à être à l'écoute de vos besoins et à adapter notre accompagnement à votre situation et à vos objectifs.

La Direction

SOMMAIRE

LE MOT DE BIENVENUE.....	3
PRESENTATION DE L'APAJH 09.....	5
Valeurs de l'APAJH 09.....	6
Organisation associative	7
Implantation géographique.....	8
INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE	9
Présentation de la structure	10
Situation géographique du Cisell.....	10
Présentation des professionnels	11
Prestations de la structure	12
INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	13
Modalités d'admission.....	14
Pièces à fournir lors de l'admission.....	14
Conditions d'accès au dossier	14
Assurances – mutuelle.....	15
Conditions d'accueil des proches.....	16
Recours à un médiateur.....	17
Coordonnées utiles	18

Première partie

PRESENTATION DE L'APAJH 09



APAJH
Ariège



VALEURS DE L'APAJH 09

Créée en 1968 à l'initiative de citoyens militants de l'Education Nationale sensibilisés au problème des handicaps et de l'exclusion, l'Association fonde son action à partir de trois valeurs fortes.

LAÏCITE

Reconnaitre le caractère universel et positif de la différence dans toute sa réalité humaine et sociale.

CITOYENNETE

Défendre les droits fondamentaux de l'individu et l'application des valeurs de la République.

SOLIDARITE

Le handicap, en tant que donnée pouvant s'inscrire à tout moment d'une vie et en tant que conséquence de l'interaction de l'individu avec son environnement, est l'affaire de tout homme et de toute femme.

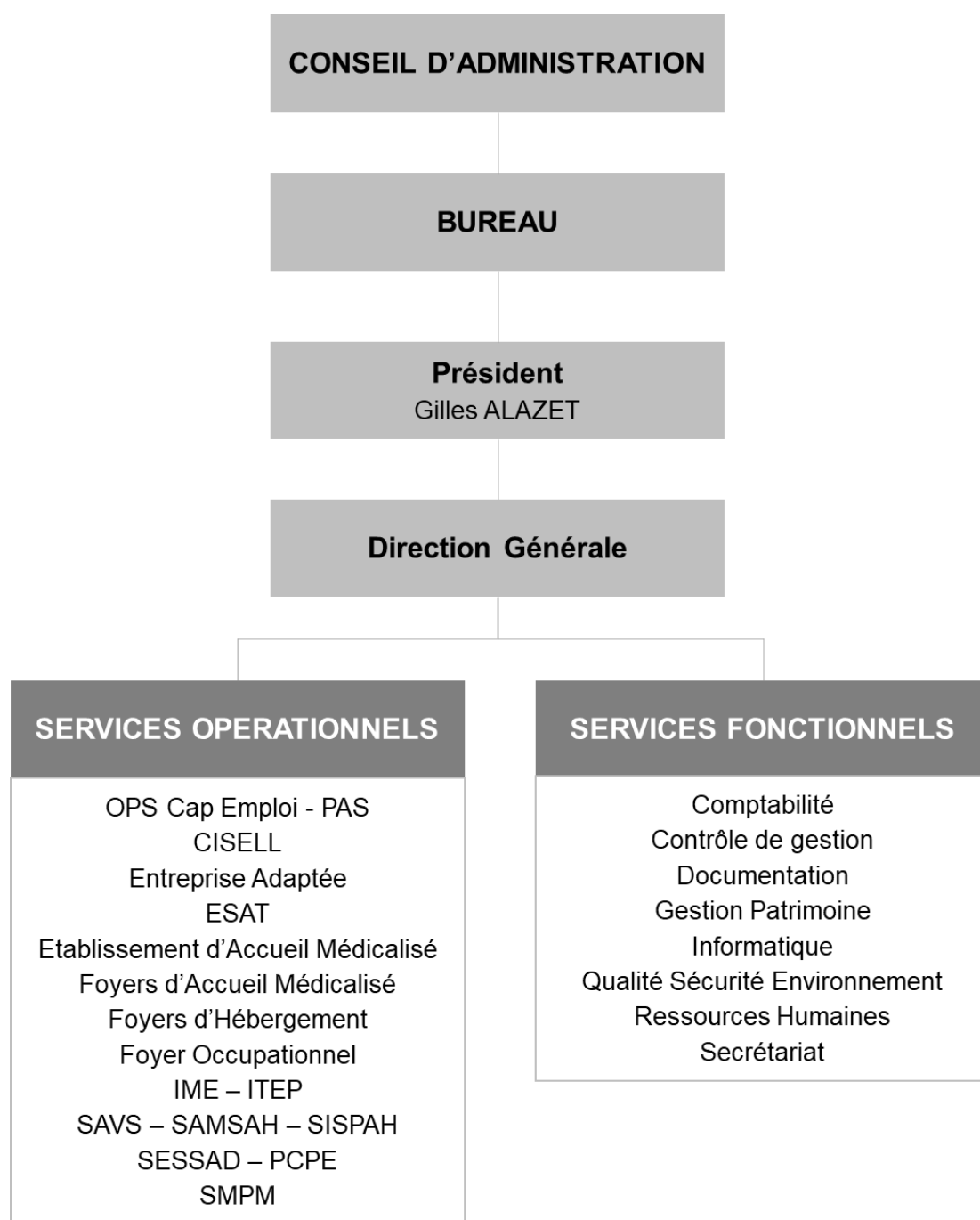
L'APAJH s'est donnée pour objectifs de promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap, d'œuvrer pour leur épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale, quels que soient la nature et le degré du handicap et ceci à tous les âges de la vie.



L'APAJH 09 est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique.
Le Conseil d'Administration définit la politique associative

Un Bureau est désigné pour s'assurer de la mise en application des actions directives de fonctionnement.

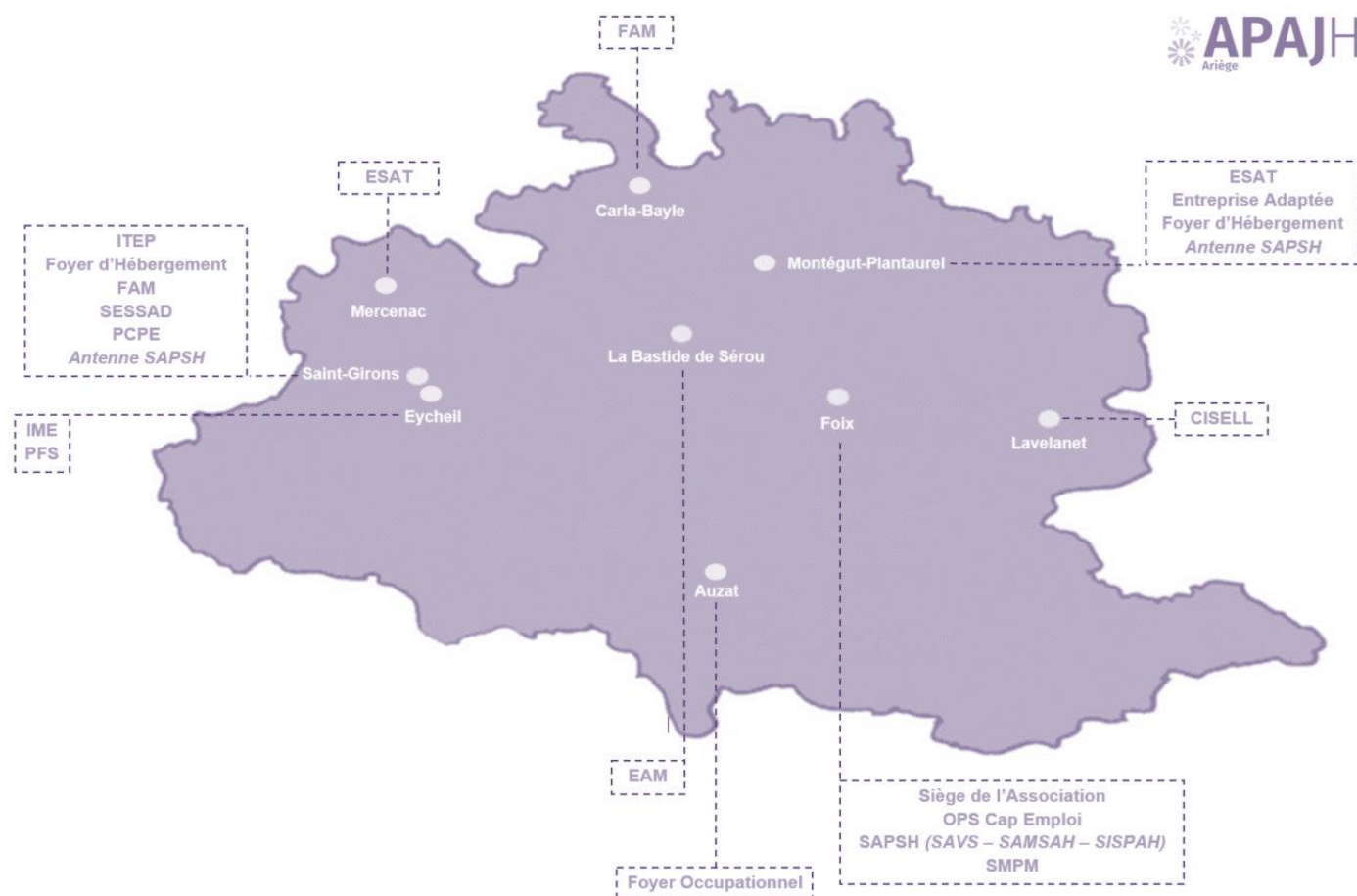
La Direction Générale est le lien entre les décisions politiques et l'organisation et la vie des établissements et services.





IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de l'Ariège (APAJH 09) compte 17 établissements et services implantés sur le département.



CISELL : Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange

EAM : Etablissement d'Accueil Médicalisé

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut Médico-Educatif

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

OPS : Organisme de Placement Spécialisé

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PFS : Placement Familial Spécialisé

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAPSH : Service d'Accompagnement pour Personnes en Situation de Handicap

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

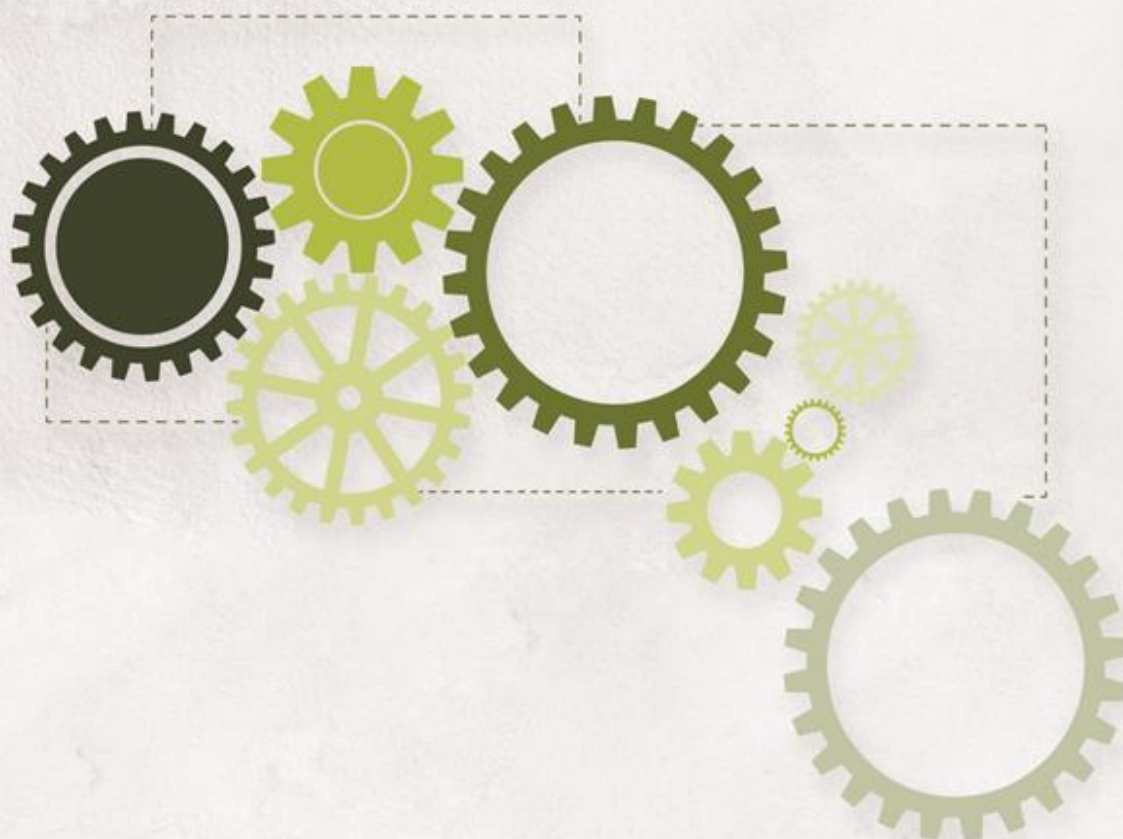
SISPAH : Service d'Insertion Socio-Professionnel pour Adultes Handicapés

SMPM : Service Mandataire à la Protection des Majeurs

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

Deuxième partie

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE





PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le **CISELL** (Centre d'Insertion Socio-Educatif Léo Lagrange) a été créé le **3 juillet 1989**.

Il se compose de cinq services :

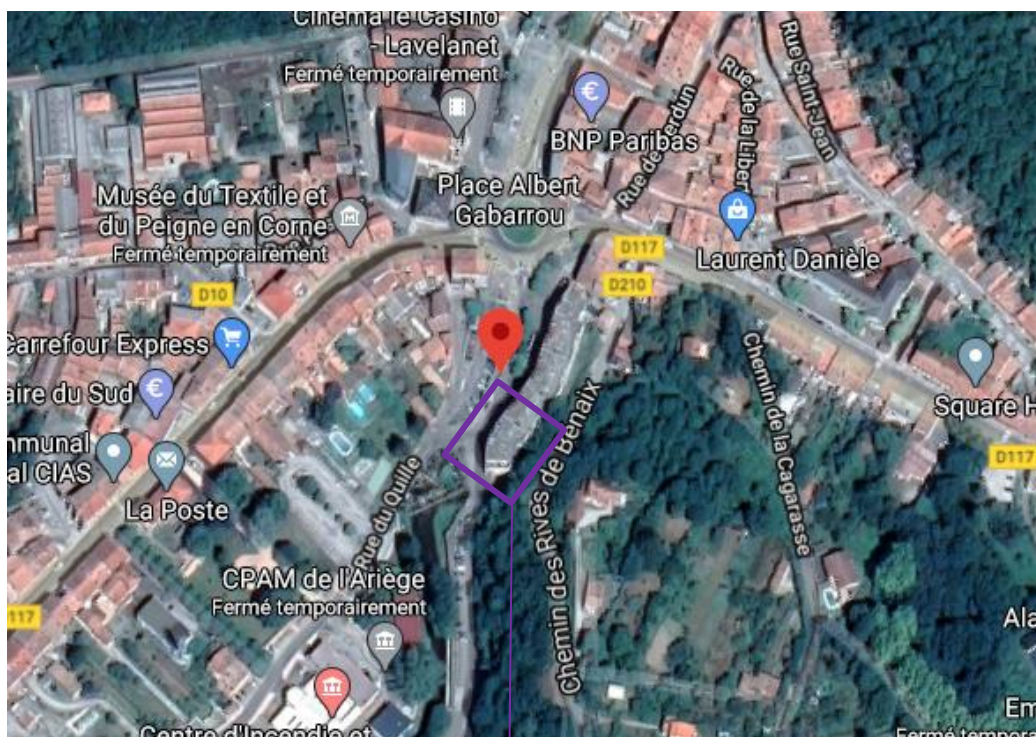
- Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) avec un agrément de 5 places;
- Un accompagnement de Mineurs Non Accompagnés (MNA) avec un agrément de 30 places;
- Une résidence sociale avec un agrément de 4 places;
- Un service de suivi extérieur avec un agrément de 2 places;
- **Un appui technique au placement familial (droit de visite médiatisé) avec un agrément de 14 situations.**

Les responsables sont :

- Madame Lucie ETTER, Directrice ;
- Madame Jennifer SOUBIES, Chef de service.



SITUATION GEOGRAPHIQUE DU CISELL



CISELL

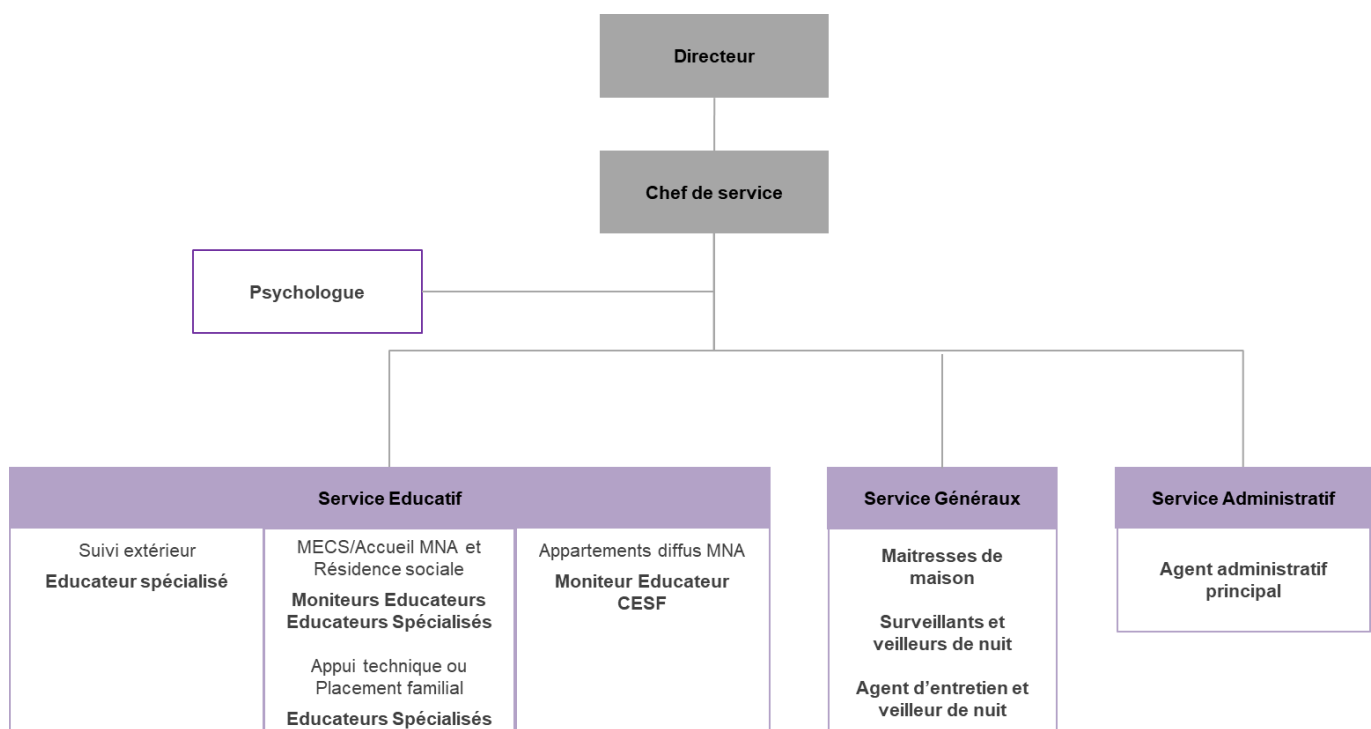
L'établissement fonctionne dans différents locaux répartis comme décrit ci-dessous.

L'établissement « siège » est situé à Lavelanet au sein d'un immeuble dont il est propriétaire. Il se constitue comme par 3 entrées :

- La 1ère entrée dessert les locaux administratifs ;
- La 2ème entrée, l'hébergement ;
- La 3ème entrée, le service de droit de visite.



PRESENTATION DES PROFESSIONNELS



Le rôle des professionnels de la structure :

- **Directeur Adjoint** : Assure le bon fonctionnement de l'établissement au niveau de l'animation, du management, de la gestion technique, de l'administration et la gestion, de la sécurité et de la législation en vigueur.
- **Chef de service** : Pilote l'ensemble des équipes éducatives et est garant de l'accompagnement et de la bonne prise en charge des jeunes accueillis à tous les niveaux.
- **Agent administratif principal** : Assure le secrétariat de l'établissement, traitement du courrier, gestion des dossiers individuels, contrôle des documents officiels et préparation du travail du directeur adjoint.

- **Psychologue** : Soutient les jeunes accueillis, coordonne le travail avec les partenaires extérieurs et apporte un appui à l'ensemble de l'équipe.
- **Educateur spécialisé** : Organise et accompagne la rencontre entre l'enfant et sa famille dans un lieu neutre, en assurant la sécurité physique et morale de chacun. Contribue à la réflexion autour de la problématique familiale.
- **Maîtresse de maison** : A une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, tâches ménagères, courses...
- **Agent d'entretien** : Assure l'entretien général de l'ensemble des locaux du CISELL ainsi que des véhicules.



PRESTATIONS DE LA STRUCTURE

La mission de ce service est la mise en place de rencontres parents-enfants en présence d'un tiers et en lieu neutre.

Elle peut aussi consister à accompagner les enfants au domicile des parents à l'occasion des droits de visite.

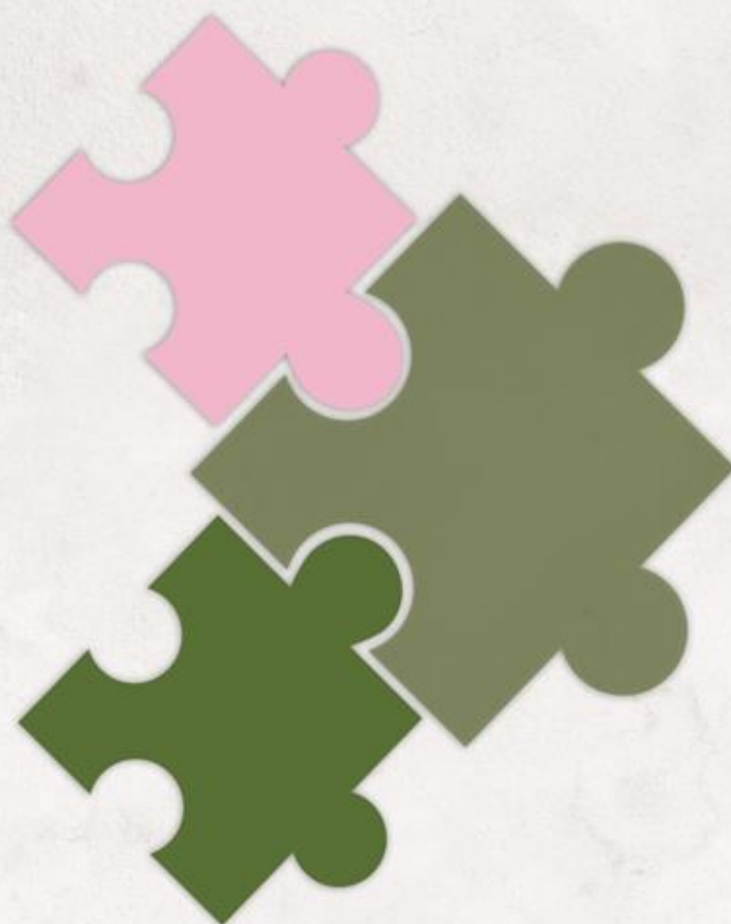
Ces visites représentent un temps de rencontre, de relation parents-enfants.

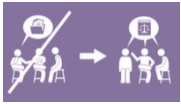
Elles ont entre autres pour but de :

- Maintenir et favoriser les liens familiaux suite au placement des enfants en mettant l'accent sur la fonction parentale.
- Permettre à l'enfant de faire un travail sur certains de la famille ou de ses parents et ainsi de se sentir bien en leur présence.

Troisième partie

INFORMATIONS CONCERNANT LES PERSONNES ACCOMPAGNEES





MODALITES D'ADMISSION

L'ASE contacte le service pour une demande de mise en place de droit de visite suite à une ordonnance de mise en place prononcée par le Juge des Enfants.

Dès que cela est possible, une présentation de la situation est faite au chef de service et au directeur adjoint par les référents ASE. Un retour de cette présentation est fait à l'équipe avant de démarrer les rencontres.

Une présentation et une première visite du service sont programmées pour les enfants accueillis avant le premier droit de visite.

Tout parent accueilli au CISELL, pour un droit de visite est encadré par l'équipe de l'appui technique au placement familial. Il est reçu avant la première visite par un cadre de la structure afin d'exposer les modalités de l'accueil.

Il signera, ainsi que la direction, un DIPC (Document Individuel de Prise en Charge).



PIECES A FOURNIR LORS DE L'ADMISSION

- Document Individuel de Prise en Charge signé



CONDITIONS D'ACCES AU DOSSIER

L'information relative à l'accompagnement de l'utilisateur est protégée par le principe de « secret professionnel partagé » auquel est tenu l'ensemble des personnels sociaux, soignants, administratifs ainsi que les responsables associatifs bénévoles.

Ainsi toutes les données à caractère personnel (informations qui vous identifient et qui vous sont propres) utilisées par l'APAJH 09 en tant que responsable de traitements pour assurer l'accompagnement des usagers sont traitées dans le strict respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016-679)

et de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés individuelles.

Le partage et le traitement des informations ne concernent que les éléments strictement nécessaires à l'accompagnement de la personne et ne s'effectuent que dans la limite des missions de chaque professionnel.

A cet effet, toutes les informations nécessaires au suivi de l'accompagnement sont centralisées et conservées de manière sécurisée, d'une part, dans un dossier unique informatisé et, d'autre part, en format papier.

L'utilisateur a un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données (dans la limite des obligations de conservation) et/ou de limitation du traitement.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute demande d'information relative à ces droits, il est possible de contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) en écrivant à l'adresse suivante : mesdonnees@apajh09.asso.fr

Après l'avoir contactée, si l'utilisateur estime qu'elle n'a pas répondu à ses attentes et que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accompagnement de la personne et au respect des obligations légales et réglementaires.



ASSURANCES – MUTUELLE

L'Etablissement a contracté auprès de la MAIF les assurances suivantes :

- **Assurance couvrant les risques locatifs** (incendie, dégâts des eaux, explosions).
- **Assurance du mobilier** (incendie, dégâts des eaux, explosions, vol).
- **Responsabilité Civile** (seulement lorsque les usagers sont pris en charge par les services de l'établissement).
- **Assurance des véhicules.**



CONDITIONS D'ACCUEIL DES PROCHES

Lors du premier accueil, il est remis à la famille le livret d'accueil, le document individuel de prise en charge (les conditions et les objectifs du droit de visite) et la fiche de renseignements.

Un temps d'accueil est toujours prévu pour les enfants, les familles d'accueil et la famille. Seuls les parents et les enfants peuvent entrer dans la salle.

Après chaque visite, l'éducateur écrit le déroulement de la rencontre, il note ses observations, ses remarques afin qu'il existe une trace qui fait fonction de mémoire.

RECOURS A UN MEDiateur

Le jeune ou son représentant légal, peut faire appel à un médiateur. Il a pour mission d'assister et d'orienter toute personne en désaccord avec la structure.

Le médiateur peut être choisi sur la liste des personnes qualifiées du département de l'Ariège (arrêté conjoint de l'ARS, de la Préfecture et du Conseil Départemental du 23 juin 2021).

Les coordonnées des personnes qualifiées sont disponibles par courrier postal ou électronique aux adresses suivantes :

DDCSPP

9, Rue Lieutenant Paul Delpech
BP 103 – 09003 FOIX Cedex
Tél. : 05.61.02.43.00
ddcspp@ariego.gouv.fr

Délégation départementale de l'Ariège de l'ARS Occitanie

1, Boulevard Alsace Lorraine
BP 30076 – 09008 FOIX Cedex
Tél. : 05.34.09.36.36

ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr ou
ars-oc-dd09-pole-social@ars.sante.fr

Conseil Départemental de l'Ariège

Direction des actions pour le développement social et de la santé –
Direction adjointe de l'autonomie
Hôtel du Département - BP 60023 – 09001 FOIX Cedex
Tél. : 05.61.02.09.09
dsddir@ariego.fr

APAJH 09

Siège social

23, Chemin de Berdoulet - 09000 FOIX

☎ : 05.34.09.87.20 - Fax : 05.61.65.43.05

💻 : siege@apajh09.asso.fr

Site internet : www.apajh09.org

MDPSH

5, Rue du Cap de la Ville
09000 FOIX

☎ : 05.61.02.08.04

CAF

5, Rue Victor Hugo – Peysales – 09000 FOIX
Place des Héros de la Résistance – 09100 PAMIER
1, Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS
N° à tarif spécial : 0 810 25 09 10

CPAM

1, Avenue de Sibian - 09000 FOIX
Rue Joseph Sentenac – 09200 SAINT-GIRONS
N° à tarif spécial : 36 46

MSA

26, Allée de Villote
09014 FOIX Cedex
☎ : 05.61.65.75.75

Numéros d'urgence

112 : Urgences - 15 SAMU - 18 : Pompiers - 17 : Police/Gendarmerie

Prévention et protection des enfants en danger ou en risque de l'être.

